

Agde, le 21 janvier 2016

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 janvier 2016 COMITE DE QUARTIER « RIVE DROITE-CŒUR DE VILLE »

A- VIE QUOTIDIENNE

a) Vie quotidienne :

Question B171/11/15 : Installation feux clignotants passages piétons, école Jules FERRY et le Pont des Maréchaux :

Réponse :

L'acquisition et l'installation du matériel seront programmées courant 2016. En effet, le coût du mobilier est élevé.

Question B172/11/15 : Receler l'arceau, rue Saint-Sever

Réponse :

Une intervention des services techniques a été réalisée pour changer l'arceau.

Question Be173/11/15 : fixer la corbeille à papier place Conesa

Réponse :

La demande d'intervention a été enregistrée est programmée.

Question B174/11/15 : Installation d'un projecteur sur le ponton de la Marine où sont amarrées les barques de la SNJA

Réponse :

Cette demande va être étudiée par le service, Direction de l'Environnement et de la Domanialité.

Question B175/11/15: Nettoyage du quai commandant Réveille

Réponse :

L'intervention a été faite fin décembre 2015, par la Société NICOLLIN.

Question B176/11/15 : des Problèmes de nettoyage rues Chassefières, Embonne et Renan

Réponse :

Un rappel de vigilance sur le nettoyage des rues a été fait aux agents de la société NICOLLIN.

Question B177/11/15 : Installation d'une borne rue Victor HUGO, à côté du bar « LE ROYAL » pour empêcher le stationnement entre les bornes existantes et le trottoir

Réponse :

Une borne supplémentaire va être installée.

Question B178/11/15 : Refixer la borne au 1 quai du Commandant Réveille

Réponse :

Une demande d'intervention av être réalisée.

Question B179/11/15 : La partie métallique reliant le pont du Canalet au trottoir, rue Raymond Pitet est très glissante.

Réponse :

La Régie Municipale va procéder à la mise en place de bandes anti-dérapantes.

Question B180/11/15 : Refixer les plots devant le 9 place de la Marine.

Réponse :

Des instructions ont été données à la Régie voirie afin de refixer les plots manquants.

Question B181/11/15 : Suppression de tags dans la rue Chassefières

Réponse :

En attente d'une réponse du SIVOM.

Doléance du CQ :

- Complément d'informations demandé par le comité de quartier sur la réponse apportée par les services de la CAHM pour d'éventuels travaux de rénovation de façade de l'immeuble situé à côté de l'école de Musique, place Conesa.
- Rue de la Poissonnerie, stationnement anarchique et construction illicite d'un balcon
- A vérifier sur place si l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite est réglementaire

En ce qui concerne la construction illégale d'un balcon, Monsieur Luc LAROSE rappelle les pouvoirs du Maire en matière d'Urbanisme et la procédure à suivre : le Maire n'a qu'un pouvoir de constatations.

Renseignements pris, l'affaire est en cours.

b) Sécurité :

Question B182/11/15 : Stationnement gênant place Bessière

Réponse :

Le véhicule en question a été verbalisé et il est demandé au propriétaire de le garer ailleurs.

Question B183/11/15 : Regroupement de personnes rues Terrisse, Cassan et Maxence

Réponse :

Les équipes de la Police Municipale sont sensibilisés aux regroupements de jeunes dans le centre-ville, en l'absence de trouble de voie publique (ce qui ne constitue pas une infraction. Un simple constat est établi.

A la mi-novembre, deux interpellations ont eu lieu concernant la consommation et la vente illégale de stupéfiants par le commissariat urbain dans les rues Saint-Maxence et de la Maîtrise.

Dans ce secteur, il est noté que certains bâtiments ont fait l'objet de squats, ceux-ci dans l'ensemble sont identifiés. Des actions ont été menées et à ce jour tous les squats ont été sécurisés. Le dernier en date le 25 novembre. Les services de Police restent vigilants.

Question B184/11/15 : Suspicion d'une habitation ouverte au 10 plan Allard

Réponse :

En cours de traitement par la Police Municipale (habitation mairie/21 rue de la Poissonnerie).

c) Les Espaces Verts

Question B185/11/15 : Nettoyage de l'espace vert de la Rampe de la Poudrière

Réponse :

Les travaux de nettoyage sont programmés pour 2016.

d) SICTOM

Question B186/11/15 : dépôt sauvage de sacs poubelles à l'angle des rues saint-Maxence et Chassefière

Réponse :

L'agent en charge des incivilités passe très régulièrement mais n'arrive pas à identifier la personne. Il reste très attentif à tout ce secteur qui fait l'objet au quotidien de nombreux dépôts sauvages.

Question B187/11/15 : Revoir l'emplacement des bacs collectifs situés rue Chassefière, près du restaurant l'AMIRAL

Réponse :

Cette demande sera étudiée, en début d'année, avec Monsieur BENTAJOU et les services techniques.

Question B188/11/15 : Disparition du bac en haut de la promenade

Réponse :

Les conteneurs sont régulièrement déplacés par des riverains et les agents du SICTOM doivent constamment les remettre à leur place initiale.

e) Divers :

Question B189/11/15 : Problèmes de façade de l'immeuble situé à l'angle de la rue d'Embonne et place Conesa

Réponse :

Le service Politique de l'habitat qui dépend de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée a pris contact avec le propriétaire pour une demande de renseignements pour des travaux de rénovation de sa façade.

Question : B190/11/15 : Embellissement entrée de Ville, à hauteur de la rue Jean ROGER

Réponse :

Le comité de quartier est amené à émettre des propositions qui seront ensuite étudiées par les services techniques et validées par les élus.

Luc LAROSE présente un rapide bilan des interventions réalisées en Centre Ville du 13 septembre 2015 au 10 janvier 2016 :

- 1 219 Timbres Amendes pour le stationnement
- 57 mises en fourrières
- 7 contrôles routiers
- 86 contrôles dans le centre ville
- 91 contraventions concernant les infractions au Code de la Route dont 67 sur les cyclomotoristes et 24 sur automobilistes
- 9 interventions pour incendie
- 1 intervention pour cambriolages ou tentatives
- 5 interventions pour accidents corporels
- 19 interventions pour dégradations
- 4 interventions pour ivresses sur la voie publique
- 9 interventions pour des problèmes de voisinage et différents familiaux

- 38 interventions pour des squats et SDF
- 1 interpellation pour trouble de l'ordre public
- 1 intervention pour divagation d'animaux
- 20 interventions pour dépôts d'encombrants
- 8 interpellations pour troubles de l'ordre public
- 8 nuisances sonores (pour aboiements de chiens)
- 7 interpellations pour des rixes
- 6 interpellations pour vols
- 520 patrouilles pédestres

- 115 actions de l'UTP, Unité de Tranquillité Publique (pour les conflits de voisinage, incivilité, attroupements)
- 61 actions d'encadrement et de sécurité pour les manifestations diverses organisées par la ville
- 103 fourrières pour les marchés
- 12 fourrières concernant les animations
- 54 dossiers traités relatives aux doléances des administrés
- 23 actions de médiation et accueil des victimes
- 30 demandes d'aménagements urbains, traitées par le Poste des Polices du Centre Ville
- 100 interventions pour des tags sur des multiples supports (panneaux de signalisation, containers) et sites municipaux
- 7 interventions pour fermeture d'habitations liées à des squats et nuisances

Au total, 3 331 actions ont été menées par les agents du Poste des Polices du Centre Ville.

B) Grands Travaux :

Monsieur Didier SAIGNES fait l'exposé des différents projets :

Station d'Epuration- Normalisation Iso 14001-Processus et implication de la Commune.

Monsieur Didier SAIGNES présente les grandes lignes de ce nouveau dispositif.

Lors du renouvellement de la DSP assainissement en juillet 2011, la commune a insisté sur la maîtrise des impacts sur l'environnement.

A ce titre, la société SUEZ ENVIRONNEMENT a proposé à la ville d'Agde de lancer un processus de certification ISO 14001 en 2015.

Cette opération est complémentaire au plan de développement durable. Tout le travail effectué en 2015 a permis de décrocher la certification de tout le service assainissement.

La commune et les services techniques sont fortement impactés par cette démarche Qualitative.

Quels sont les avantages de cette norme au travers de la DSP ?

- Diminution des rejets
- Augmentation des performances environnementales
- Anticipation et maîtrise des risques, augmentation de l'image « verte » de la collectivité.

Les engagements de SUEZ ENVIRONNEMENT envers la ville et les administrés

- Respect de la réglementation en vigueur
- Préservation de la qualité de l'eau de l'Hérault et des plages
- Service de qualité dans le respect de l'environnement
- Eco-gestion des déchets et des produits dangereux sur site et dans les réseaux

- Communiquer avec les différentes parties
- Améliorer et continuer le service

Aménagement de l'entrée de station du Cap d'Agde-Résultat du concours d'architecture et point sur l'avancement des études AVPPRO (D. SAIGNES-F. TOOS).

La ville d'Agde souhaite moderniser et sécuriser les infrastructures routières en entrant au Cap d'Agde.

Le périmètre de l'opération est donc constitué par le site actuel du rond-point du Bon Accueil, sur lequel se situe la « Bulle d'Accueil » de l'Office du Tourisme.

De manière générale, les objectifs à atteindre dans l'élaboration d'un tel projet seront :

- De sécuriser et de fluidifier les différents flux de véhicules. Les travaux programmés prévoient, dans un premier temps, de faire disparaître la partie supérieure du Cours des Gentilshommes sur le secteur traversant Nord du rond-point du « Bon Accueil » d'aménager un giratoire à l'intersection entre le Cours des Gentilshommes et l'avenue de Belle Isle en liaison avec l'avenue des Contrebandiers et enfin d'aménager un second giratoire au bout de l'avenue des Contrebandiers pour parfaire un nouveau réseau routier sécurisé.

- De proposer une desserte des cheminements doux et piétons.
- De restreindre au maximum les impacts sonores, visuels et environnementaux en créant des merlons et des murs anti-bruit.
- D'assurer des infrastructures VRD cohérentes de l'entrée de la station du Cap d'Agde.
- De réaménager des espaces verts qualitatifs.
- De créer des ouvrages de régulation et de captation des eaux de pluies.

L'étude AVP est terminée et le PRO DCE a été lancé en fin d'année.

La consultation des entreprises dédiée aux travaux se termine fin janvier.

L'analyse des offres des entreprises candidates sera terminée en février.

Les travaux pourront officiellement commencer début mars pour une fin de travaux prévue en mai 2017.

A ce jour, des travaux de fiabilisation du réseau d'A.E.P du Centre Port du Cap, sont réalisés conjointement avec SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les travaux ont commencé le 4 janvier dernier et se dérouleront sur 5 semaines.

Le coût est de 420 000 € T.T.C.

Le coût global de cet aménagement est évalué à 8 600 000 € H.T soit 10 320 000 € T.T.C répartis comme suit :

- Etudes : 600 000 € H. T soit 720 000 € T.T.C
- Travaux : 8 000 000 € H.T soit 9 600 000 € T.T.C

Point sur l'avancement des études- Suppression du passage à niveau (D. Saignes).

Les travaux débiteront en 2018 pour se terminer fin 2019.

Deux points concernant la suppression du PN 288 sur la commune d'Agde :

1-Répartition des maîtrises d'ouvrages

2-Réflexion sur la position de la trémie

1-Répartition des maitrises d'ouvrages

Suite au courrier envoyé par SNCF concernant la répartition des maîtrises d'ouvrages, le Conseil Départemental a répondu qu'il souhaitait que la maîtrise d'ouvrage soit unique jusqu'à la fin des études AVP.

La répartition des maitrises d'ouvrages sera donc définie fin 2016 pour une signature en juin 2017.

SNCF réseau s'engage à fournir la V0 des études AVP pour fin 2016.

Pour rappel, SNCF réseau assurera les études PRO et travaux de la trémie et des équipements ferroviaires ; la ville et/ou la CD34 la partie routière et piétonne.

Le comité de pilotage demande que :

- Ces questions de répartition des maitrises d'ouvrages soient anticipées et tranchées dès juin 2016 afin que SNCF Réseau puisse l'intégrer à l'AVP et au projet de convention. :
- La répartition financière définie pour l'AVP reste inchangée pour les phases suivantes.
- Pour les phases PRO et REA, une nouvelle convention sera proposée à la signature des parties.

2- Réflexion sur la position de la trémie

SNCF Réseau présente différents scénarios de positionnement de la trémie au droit du pont-rail (Pra) avec ses impacts en termes de coûts (cf diaporama).

Axe du Pra que définit en étude préliminaire :

L'axe du Pra est décalé par rapport à l'axe du passage à niveau actuel et permet de garder une certaine distance du front bâti.

Ceci nécessite des terrassements et un renforcement par rapport au pont canal.

Surcoût 3M€ H. T.

Déplacement du Pra de 1 mètre vers la gare :

Solution possible qui présente peu d'inconvénients techniques si ce n'est la protection des piétons vis-à-vis du poteau caténaire.

Cette solution a le mérite de s'écarter du Canalet et de « redresser » l'axe de la RD13.

Surcoût 70 000€ H.T.

Déplacement du Pra de 1,5mètre vers la gare :

Solution technique possible qui nécessite des travaux caténaires plus importants sur le réseau SNCF.

Cette solution a le mérite (encore un peu plus) de s'écarter du Canalet et de « redresser » l'axe de la RD13.

Surcoût : 810 000 € H.T.

Déplacement du Pra de + 1,5 mètre vers la gare :

Solution techniquement très compliquée et difficile à chiffrer (de l'ordre de plusieurs millions d'euros).

Obligations de l'Etat (inspection des sites classés) :

- Conserver l'effet rectiligne donné à partir du Canalet.
- Maintenir au minimum 2 rangées d'arbres.
- Réduire l'emprise de la contre-allée (voie à 8 m).

Pour prendre en compte les éléments techniques et patrimoniaux, la commune et SNCF Réseau vont approfondir le scénario « déplacement du Pra de 1 mètre vers la gare ».

La prochaine réunion sera organisée par SNCF Réseau dès que les plans projets seront mis à jour en fonction de l'ensemble des éléments énoncés.

Programme enrobés voirie DSP SUEZ Environnement /Ville (D. SAIGNES)

La commune et la société SUEZ Environnement travaillent depuis quelques années sur la mise à jour du Patrimoine.

En croisant les données recueillies grâce aux agents d'exploitation, il ressort que certains réseaux d'adduction d'eau potable ou d'assainissement doivent être renouvelés.

A ce titre, dans le quartier du Cœur de Ville, des travaux d'A .E.P devraient être entrepris rue Jean-Jacques ROUSSEAU dans le courant du 1^{er} trimestre 2016.

Remplacement des arbres avenue François MITTERRAND (D. SAIGNES)

Le boulevard François MITTERRAND fait l'objet d'une étude de réfection voirie complète dans sa partie comprise du rond-point de l'Europe au boulevard René CASSIN.

La réparation de la chaussée, des pistes cyclables et des trottoirs ne peut être envisagée qu'après l'abattage des pins qui longent les voies responsables des dégradations.

Le remplacement des pins se fera par des sujets au système racinaire non dégradant. En effet, ceux-ci sont source de désordre structurel des revêtements de voirie.

Après consultation, les sujets susceptibles d'être plantés sont :

- Le Chêne à feuilles de châtaignier
- Le chêne chevelu ou lombard
- Le palmier du Mexique

Compte-tenu du coût élevé (env. 750 000€) de réfection de la totalité de la voirie, la replantation de ces végétaux sera suivie d'une campagne de réfection et purges de la voirie existante.

Eclairage public-Changement horloge astronomique (L. DUBOIS)

Monsieur Laurent DUBOIS présente brièvement le projet.

Par définition, ce dispositif permet l'allumage et l'extension de l'éclairage public.

Dans le cadre des travaux programmés du contrat de partenariat public/privé pour la gestion de l'éclairage public ; il est prévu de procéder au remplacement de l'ensemble des horloges astronomiques. Ces dispositifs permettent d'optimiser et de rationaliser la durée d'allumage de l'éclairage public.

Au total, il va être mis en place, sur le premier trimestre 2016, 231 nouvelles horloges pour un montant de 165 563 € T.T.C.

Sur le quartier du Cœur de Ville/Rive Droite, il sera installé 20 nouvelles horloges pour un montant de 14 334€ T.T.C.

C) Contrat de Ville

Monsieur Jean-Luc CHAILLOU, Conseiller Municipal présente les grandes lignes de ce dispositif ainsi que le service et les personnes qui vont piloter le projet, dont Monsieur Didier LAPORTE, Directeur du Pôle Cohésion Urbaine et Sociale à la Communauté d'Agglomération Hérault- Méditerranée et Madame Gaëlle HOAREAU, responsable du Centre Social Louis VALLIERE.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la Cohésion Urbaine a défini le nouveau cadre contractuel dans lequel s'inscrivent les Contrats de Ville nouvelle génération pour la période 2015-2020.

Sur le territoire de la CAHM, c'est le centre ancien qui a été désigné quartier prioritaire de la politique de la ville avec un revenu médian de 8 409 euros (le seuil fixé par l'Etat étant de 11 000).

Le contrat de ville se structure selon les directives de l'ETAT autour de 3 piliers :

- Un pilier Cohésion Sociale
- Un pilier Cadre de Vie/Renouvellement Urbain
- Un pilier Développement Economique/Emploi

Les principes fondamentaux sont les suivants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques.
- Un contrat pilote à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés : sur Agde c'est donc la CAHM qui est le chef de file et le porteur du contrat de ville.
- Un contrat mobilisant prioritairement de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants : la mise en place d'un conseil citoyen (42 membres) garantit la représentation des habitants dans les instances du contrat et constitue un espace ouvert de dialogue, d'échange et de co-construction du programme opérationnel du Contrat de Ville, prenant en compte les besoins des habitants.

Cette nouvelle instance est essentiellement composée d'acteurs locaux (habitants, commerçants, associations) qui a uniquement un rôle consultatif sur les projets proposés par les collectivités territoriales.

Début mars 2016, un protocole d'accord devrait être signé afin de travailler avec le conseil citoyen.

Questions diverses :

Projet du rond-point au niveau de Capelier.

Réponse : Ce dossier est à l'étude pour la déconstruction de l'immeuble Capelier.

Démolition de l'immeuble situé à côté de la salle du Chapitre.

Réponse : Ce dossier a été étudié et les travaux de démolition devraient être réalisés avant la fin d'année 2016.

Présents :

M. BENTAJOU, Mme MOTHES, M. CHAILLOU, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M. TOOS, M. HERAL, M. RUIZ, M. DUBOIS, M. LAROSE, M. FRANCES, M. LAPORTE, Mme HOAREAU.

Représentants du comité de quartier :

M. ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, Mme CHONE, M. COUTURIER, Mme HURTADO, Mme MALVEZY, M. MARCOUT, Mme MOUYSSSET, M. SENABRE, Mme CATANZANO

Absents excusés :

M. FREY, Mme BELAMAN, M. DEGRANGE.

Absents :

Mme ABEL, Mme SURJOURS